

ENCADREMENT
ET TUTORAT

PRATIQUES DE
SOINS

PROJET
PROFESSIONNEL

FORMATION

Continue

2025



Instituts de Formation
IFSanté Chartres
IFSI-IFAS de Châteaudun
IFPP de Dreux

Les instituts de formation en santé de Chartres, Dreux et Châteaudun, réunis dans le cadre du GHT HOPE (Groupement Hospitalier de Territoire des Hôpitaux euréliens) sont heureux de vous présenter la cinquième édition du catalogue de formation continue ouvert aux professionnels de santé.

Ce catalogue est également consultable sur les sites internet des trois instituts. Vous y trouverez les actions dédiées aux professionnels autour des thématiques identifiées :

1. Encadrement et tutorat
2. Pratiques de soins
3. Projet professionnel

Ces actions visent à maintenir, renouveler ou développer vos compétences, dans le cadre de formations autofinancées ou financées par votre employeur.

Nos organismes de formation sont certifiés QUALIOP1 en gage de la qualité de l'ingénierie de formation.

L'évolution des référentiels d'activités, des métiers et des formations, concomitant à la diversification des activités de soins et de leurs modalités technologiques, réglementaires et pluridisciplinaires, obligent l'employeur et le professionnel à une actualisation constante des compétences tout au long de la vie professionnelle. Les modalités et les contenus sont réfléchis et développés en fonction des données actuelles relatives à l'exercice des métiers, notamment ceux d'infirmier et d'aide-soignant. Les qualifications, compétences et valeurs de nos équipes sont gages d'une réussite de la montée en compétences des professionnels entrant dans nos dispositifs de formations.

Nous nous attachons à répondre aux attentes des employeurs et des professionnels et nous engageons dans une démarche d'évaluation de nos formations pour poursuivre le défi de formations performantes et reconnues sur le territoire.

Nous pouvons, au-delà des thématiques figurant dans ce catalogue, personnaliser les offres de formation en adaptant ou créant des actions de formation particulières, à partir d'un cahier des charges co-construit. Dans ce cas, il suffit de nous contacter directement.

Les formations ont lieu dans les instituts respectifs selon le choix de formation opéré et peuvent également, à la demande, avoir lieu « en intra site », sous condition du nombre de professionnels à former. Nous vous accompagnons depuis votre démarche de recherche, de la formulation du besoin de formation jusqu'à l'inscription à la formation, en nous appuyant, in fine, sur une convention pour chaque formation.

Le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est assuré par nos engagements respectifs dans ce domaine de vigilance.



Gilles PÉGON
Directeur de l'IFSI-IFAS
de Châteaudun



IFSanté
CHARTRES
Christophe PETERS
Directeur de l'IFSanté
Chartres



Rachel JACQUEMENT LE PAPE
Directrice de l'IFPP
de Dreux

Sommaire

ENCADREMENT ET TUTORAT

DR	CH	Tutorat infirmier	6
	CD	Tutorat infirmier	7
	CD	Tutorat aide-soignant	8
	CH	Tutorat aide-soignant	9
	DR	Tutorat aide-soignant	10
	CD	Évolution du référentiel de formation aide-soignant relatif à l'arrêté du 10 juin 2021	11

PRATIQUES DE SOINS

	CH	Techniques de manutention auprès des personnes dépendantes	12	
	DR	Techniques et méthodes de manutention et ergonomie	13	
DR	CH	Optimiser les transmissions ciblées	14	
	CD	Injection dans une chambre à cathéter implantable : actualisation des connaissances	15	
	CD	Évolution des activités de l'aide-soignant relative à l'arrêté du 10 juin 2021	16	
	CH	Former des assistants de soins en gérontologie	17	
DR	CH	Développement professionnel sur les nouvelles activités aides-soignantes	18	
	CH	Accompagner la personne âgée dans ses soins d'hygiène et de confort	19	
	DR	Se former aux gestes d'aspiration endotrachéale	20	
CD	DR	CH	Bonnes pratiques de sécurité transfusionnelle	21

PROJET PROFESSIONNEL

	CH	Devenir infirmier : accompagnement à l'élaboration du projet	22	
	CH	Devenir aide-soignant : accompagnement à l'élaboration du projet	23	
	DR	Accompagnement à l'élaboration de mon projet professionnel	24	
	CH	Se tester pour accéder à la formation d'aide-soignante	25	
	DR	Réintégrer un service de soins : conforter ses compétences professionnelles, aides-soignantes ou infirmières	26	
	DR	VAE : Préparer la validation des acquis de l'expérience	27	
	CH	Se former au métier d'auxiliaire ambulancier	28	
	CH	Se former aux nouveaux actes professionnels d'ambulancier dans le cadre de l'aide médicale urgente	29	
DR	CD	CH	Parcours spécifique aide-soignant expérimenté	30





Toute formation peut faire l'objet d'une demande de formation intra-structure.

Les tarifs proposés sont des tarifs « employeurs ». Un tarif réduit (-30%) sera appliqué en cas de financement personnel.

Chaque demande de formation fait l'objet d'un conventionnement avec l'institut.

Pour comprendre...



Hors CH
support à l'institut

Ce logo indique que la formation concernée est accessible à l'ensemble des professionnels hors Centre Hospitalier.



Châteaudun
Chartres
Dreux

Ce logo indique le ou les instituts qui proposent la formation concernée. Les villes permettent de désigner les instituts de Chartres, Châteaudun et Dreux.

Tutorat infirmier



DURÉE

4 jours
(9h00-17h00)
Dreux : en discontinu
Chartres : 3 jours + 1 jour



DATES

Voir tableau
ci-dessous



COÛT

770 € / personne
pour les 4 jours

Le référentiel de formation au diplôme d'état d'infirmier basé sur un développement de compétences valorise l'apprentissage par l'expérience et nécessite une posture pédagogique adaptée. Le stage est le lieu d'excellence pour la construction de l'identité professionnelle. Le tuteur de stage coordonnateur de l'accompagnement des étudiants, occupe une place privilégiée dans ce dispositif de formation.

OBJECTIFS

Développer le processus d'intégration en milieu professionnel.
Maîtriser les points clefs du référentiel de formation en soins infirmiers.
Développer des compétences pédagogiques.
Identifier les différents acteurs dans la formation.
Organiser le stage : accueil, bilan intermédiaire, évaluation des compétences.
Accompagner l'apprentissage de l'étudiant à partir d'outils.
Développer une posture de tuteur.

CONTENU

Place de l'alternance dans la construction des compétences.
Positionnement dans la fonction tutorale.
Accompagnement spécifique d'un parcours individualisé.
Interface du tuteur dans la construction du partenariat.
Théories d'apprentissage.
Outils du tutorat (livret d'accueil, portfolio).
Analyse réflexive dans une démarche de formation par compétences.
Évaluation et ses enjeux.
Rédaction des objectifs de stage et des différents rapports.
Analyse de pratique professionnelle de tutorat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Instruction DGOS du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs paramédicaux.
Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'état d'infirmier.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers, cadres de santé.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier

INTERVENANTS

Chartres : Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.
Dreux : Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Dates limites :

Dreux : session A: 07/01/25 ; session B: 31/07/25.

Chartres: session 1: 19/05/25 ; session 2: 27/10/25.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles et simulation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 14 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, les instituts se réservent le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

Session A Dreux	Session B Dreux	Session 1 Chartres	Session 2 Chartres
04/02/25	09/09/25	03/06/25	12/11/25
06/03/25	07/10/25	04/06/25	13/11/25
03/04/25	04/11/25	05/06/25	14/11/25
24/06/25	13/01/26	23/09/25	11/12/25



Chartres



Dreux



Tutorat infirmier



DURÉE

2 Jours
(8h30-17h30)
en discontinu



DATES

1ère Session :
06/03/2025 et 07/03/25
2ème Session :
12/06/2025 et 13/06/25



COÛT

390 € / personnes
pour les 2 jours

Les professionnels de santé participent quotidiennement au développement des compétences de l'apprenant. Cette formation est articulée autour de la présentation et l'utilisation du déroulé de formation en soins infirmiers. Elle permet une aide dans la compréhension des outils pédagogiques et des travaux à réaliser par l'apprenant.

OBJECTIFS

Accompagner les professionnels de santé dans le développement des compétences de l'apprenant en soins infirmiers.
Apporter des éléments de compréhension aux professionnels sur le contenu du référentiel de formation en soins infirmiers et ses outils pédagogiques.
S'approprier les outils pédagogiques de suivi en stage.
Comprendre le déroulé de la formation et les attendus pédagogiques.
Optimiser la collaboration entre les terrains de stage et l'institut de formation en soins infirmiers.

CONTENU

Temps 1 : Accueil et accompagnement du stagiaire

Présentation de la formation en soins infirmiers et du référentiel de compétences.

Apport sur :

- la théorie d'apprentissage
- la relation pédagogique
- les missions du tuteur et du maître de stage
- les évaluations et ses enjeux

Présentation des outils du tutorat (livret d'accueil, Portfolio, objectifs de stage et livret de bord).

Temps 2 : Les différents travaux demandés aux étudiants

Point d'étape sur les travaux demandés aux étudiants (analyse de la pratique professionnelle, l'initiation à la démarche clinique du modèle Trifocal)

Analyse sur les retours d'expériences de situations vécues.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissance en lien avec l'accueil des apprenants en stage réalisé en fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Les infirmiers des secteurs hospitaliers, extra hospitaliers et les cadres de santé.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État Infirmier, diplôme d'État de Cadre de Santé

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, inscription via le service de la formation continue.
Date limite : 30 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation basée sur une démarche déductive avec une méthode active (apports théoriques, travaux de groupe et partage d'expérience).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 15 personnes. Pour un nombre inférieur à 8 personnes, l'institut se réserve le droit d'annuler la session.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Instruction DGOS du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs paramédicaux.
Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'état d'infirmier.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Châteaudun



Tutorat aide-soignant



DURÉE

2 Jours
(8h30-17h30)



DATES

1ère session:
10/04/2025 et 11/04/25
2ème session:
05/06/2025 et 06/06/25



COÛT

390 € / personne
pour 2 jours

Les professionnels de santé participent quotidiennement au développement des compétences de l'apprenant. Cette formation est articulée autour de la présentation et l'utilisation du déroulé de formation conduisant au diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Elle permet une aide dans la compréhension des outils pédagogiques et des travaux à réaliser par l'apprenant.

OBJECTIFS

Accompagner les professionnels de santé dans le développement des compétences de l'élève.

Apporter des éléments de compréhension aux professionnels sur le contenu du référentiel de formation aides-soignant et ses outils.

S'approprier les outils pédagogiques de suivi en stage.

Comprendre le déroulé de la formation et les attendus pédagogiques.

Optimiser la collaboration entre les terrains de stage et l'institut de formation aides-soignants.

CONTENU

Temps 1 : Accueil et accompagnement du stagiaire

Présentation de la formation aides-soignantes et du référentiel de compétences.

Apport sur :

- la théorie d'apprentissage
- la relation pédagogique
- les missions du tuteur et du maître de stage
- les évaluations et ses enjeux

Présentation des outils du tutorat : (livret d'accueil, Portfolio, objectifs de stage et livret de bord).

Temps 2 : Les différents travaux demandés aux élèves

Point d'étape sur les travaux demandés aux élèves (l'analyse de la pratique professionnelle, l'initiation à la démarche clinique du modèle Trifocal).

Analyse sur les retours d'expériences de situations vécues.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissance en lien avec l'accueil des apprenants en stage réalisé en fin de chaque journée.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants, infirmiers, infirmiers des secteurs hospitaliers, extra hospitaliers et les cadres de santé.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant, d'Infirmier et de Cadre de Santé

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, inscription via le service de la formation continue.

Date limite : 30 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation basée sur une démarche déductive avec une méthode active (apports théoriques, travaux de groupe et partage d'expérience).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 15 personnes. Pour un nombre inférieur à 8 personnes, l'institut se réserve le droit d'annuler la session.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Châteaudun



Tutorat aide-soignant



DURÉE

2 jours
(9h00-17h00)



DATES

1ère session :
25/03/25 et 03/06/25
2ème session :
04/11/25 et 04/12/25



COÛT

390 € / personne
pour 2 jours

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, le tuteur assure l'encadrement du stagiaire. A ce titre, il contribue spécifiquement au déroulement du stage et à l'accompagnement pédagogique de l'apprenant. La formation développe les compétences du tuteur.

OBJECTIFS

Clarifier les missions des différents acteurs de la formation aide-soignante.

Comprendre les enjeux liés à l'accompagnement des élèves aides-soignants.

S'approprier les outils facilitant le suivi de la progression de l'élève aide-soignant.

S'approprier les modalités d'évaluation de l'élève aide-soignant en stage.

CONTENU

Le référentiel de formation et de compétences.

Les acteurs de la formation.

L'accueil et l'accompagnement du stagiaire.

Outils du tutorat (livret d'accueil, portfolio, objectifs de stage...).

Analyse réflexive dans une démarche de formation par compétences.

L'évaluation des compétences en stage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en début et fin de formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Aide-soignant assurant des missions d'encadrement ou de tutorat.

PRÉ-REQUIS

Missions d'encadrement ou de tutorat auprès d'élèves aides-soignants.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite: session1: 10/03/25, session 2: 20/10/25.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants -

Apports théoriques

- Travaux de groupe

- Analyse de pratique

- Jeux de rôles

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 14 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.



Chartres



Tutorat aide-soignant



DURÉE
4 jours
(9h00-17h00)
en discontinu



DATES
Voir tableau
ci-dessous



COÛT
770 € / personne
pour les 4 jours

Le référentiel de formation au diplôme d'état aide-soignant basé sur un développement de compétences valorise l'apprentissage par l'expérience et nécessite une posture pédagogique adaptée. Le stage est le lieu d'excellence pour la construction de l'identité professionnelle. Le tuteur de stage, coordonnateur de l'accompagnement des élèves, occupe une place privilégiée dans ce nouveau dispositif de formation.

OBJECTIFS

Développer le processus d'intégration en milieu professionnel.
Maîtriser les points clefs du référentiel de formation aide-soignant, nouveau référentiel 2021.
Discerner le rôle, la fonction et les missions du tuteur de stage.
Mettre en place une organisation apprenante au sein des services.
Utiliser les outils d'accompagnement.
Développer une posture de tuteur en privilégiant la réflexivité de l'élève.
Développer les pratiques évaluatives des compétences.
Enrichir ses capacités d'analyse de pratiques tutorales.

CONTENU

Place de l'alternance dans la construction des compétences.
Positionnement dans la fonction tutorale.
S'inscrire dans une démarche pédagogique.
Accompagnement spécifique d'un parcours individualisé.
Interface du tuteur dans la construction du partenariat.
Théories d'apprentissage et les différents paliers.
Analyse réflexive dans une démarche de formation par compétences.
Évaluation et ses enjeux.
Rédaction des objectifs de stage et des différents rapports.
Outils du tutorat.
Analyse de pratique professionnelle de tutorat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire à l'écrit en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite : session A: 27/01/25 ; session B: 31/07/25.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques
Vidéo
Travaux de groupe
Démarche réflexive à partir d'études de cas
Analyse de pratique
Partage d'expériences
Jeux de rôles et simulation

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 14 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

Session A Dreux	Session B Dreux
27/02/25	18/09/25
27/03/25	14/10/25
24/04/25	13/11/25
19/06/25	22/01/26



Dreux



Évolution du référentiel de formation aide-soignant relatif à l'arrêté du 10 juin 2021



DURÉE

1/2 journée
(13h30-17h00)



DATES

21/01/25
01/04/25
03/06/25
09/12/25



COÛT

100 € / personne
pour ½ journée
de formation

Pour répondre à l'exigence règlementaire du référentiel de formation du 10 juin 2021, l'institut de Châteaudun propose une formation présentant l'évolution du référentiel de formation aide-soignant et un accompagnement sur son application au sein de l'institut.

OBJECTIFS

Apporter des éléments de compréhension aux professionnels de proximité sur le contenu du référentiel de formation du 10 juin 2021 et les outils pédagogiques.

Expliquer le déroulé de formation et les attendus pédagogiques au regard de l'alternance des périodes d'enseignement et de stage.

CONTENU

Présentation de l'arrêté du 10 juin 2021.

Identification des évolutions du référentiel de formation aide-soignant.

Présentation et utilisation des fiches de suivi de l'acquisition des compétences en milieu professionnel ainsi que des fiches d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel. Temps d'échange et de partage d'expérience.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Quizz test sur le contenu de la formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'Aide-Soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels exerçant en secteur hospitalier ou extra-hospitalier.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant

Diplôme d'État d'Infirmier.

Diplôme d'État de Cadre de Santé.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

Pour les agents du centre hospitalier support, inscription via le service de la formation continue.

Date limite : 30 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques

Distribution de supports papier (livret et/ou flyer)

Utilisation de ressources numériques

Utilisation de supports visuels

Connexion à partir d'un téléphone portable possible

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 12 professionnels maximum.

Pour un nombre inférieur à 4 personnes, l'IFSI-IFAS se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Hors CH
support à
l'institut



Châteaudun



Techniques de manutention auprès des personnes dépendantes



DURÉE

3 jours : 2 jours + 1 jour
à distance
(9h00-12h30
13h30-17h00)



DATES

Sur demande



COÛT

710 € / personne
pour 3 jours de formation

Les activités des soignants, liées à l'ergonomie et la manutention des personnes dépendantes, nécessitent l'appropriation de postures et de gestes professionnels sécuritaires. La formation remobilise l'ensemble des pratiques de manutention dans le soin au quotidien.

OBJECTIFS

Acquérir des notions d'anatomie, de biomécanique et d'ergonomie afin de mieux comprendre les techniques de manutention préconisées

Maitriser les gestes et postures pour augmenter le confort et la sécurité du soignant, savoir économiser ses efforts, prendre conscience des contraintes ergonomiques.

Connaitre et utiliser les aides techniques.

Acquérir une habileté gestuelle dans la manutention des personnes, permettant d'assurer la sécurité et le confort des personnes soignées tout en favorisant ses capacités, son autonomie et un respect de sa dignité.

CONTENU

Rappels d'anatomie et biomécanique du corps humain.

Troubles musculo-squelettiques (TMS).

Principes de manutention dans le soin au quotidien.

Techniques de manutention (rehaussements, transferts, retournements, translations).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec les pratiques de manutention en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

Evaluation à distance par l'employeur de la satisfaction.

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les professionnels prenant en charge des personnes âgées ou handicapées dans le cadre du domicile ou en institution.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé et contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active favorisant la participation des stagiaires:

- Apports théoriques
- Mise en situation*
- Analyse de pratique
- Partage d'expériences

* Tenue confortable et chaussures plates tenant au pied.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres



Techniques et méthodes de manutention et ergonomie



DURÉE
2 jours
en continu
(9h00-17h00)



DATES
Sur demande



COÛT
515 € / personne pour les
2 jours

De par leur profession, les soignants et les aides à domicile interviennent auprès de personnes dépendantes, leurs apportant une aide dans l'accomplissement des activités quotidiennes. La qualité des techniques de manutention lors de la mobilisation des personnes a un impact sur la sécurité des soins. La manutention manuelle est à l'origine de troubles musculo-squelettiques, elle devient de fait une priorité pour les établissements de santé afin de préserver la santé des acteurs.

OBJECTIFS

Mobiliser les connaissances de manutention pour améliorer sa pratique professionnelle.

Travailler en sécurité, en confort, en efficacité gestuelle pour le professionnel.

Prévenir les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques.

Améliorer les conditions de travail.

Maîtriser les points clefs en matière d'ergonomie, de gestes et de bonne posture.

Connaître les aides techniques existantes.

Utiliser les techniques de manutention et les règles de sécurité pour la mobilisation des personnes.

CONTENU

Appropriation des éléments anatomiques et physiologiques élémentaires.

Principes de base d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations et déplacements.

Identification des mécanismes responsables des troubles musculo-squelettiques.

Utilisation du matériel d'aide à la manutention.

Apprentissage et mise en œuvre des techniques de manutention.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Début de formation : Test sur les pratiques usuelles pour recensement des besoins.

Fin de formation : Evaluation pratique sur les gestes et postures adaptées en situation et la mobilisation de matériel adéquat.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du travail 2018, 4^{ème} partie : santé et sécurité au travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Hors CH Victor Jousselin : aide-soignant, infirmier, auxiliaire de vie sociale, aide à domicile, accompagnant éducatif et social (anciens AMP), ambulancier, brancardier.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Ambulancier, d'Aide-Soignant, d'Aide Médico Psychologique, d'Accompagnement Éducatif et Social, d'Auxiliaire de Vie, d'Infirmier ou Titre d'Assistant de Vie aux Familles.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux, formés à la manutention.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, apports pratiques : apprentissages gestuels, Travaux de groupe, partage d'expériences, vidéo, mises en situation.

Les mises en situation se déroulent à l'IFPP, équipé de chambres médicalisées.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 8 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 4 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux



Hors CH
support à
l'institut



Optimiser les transmissions ciblées



DURÉE
1 jour
(09h00-17h00)



DATES
Sur demande



COÛT
190 € / personne
pour la journée

Les transmissions ciblées constituent une méthode visant à organiser les données pour assurer la continuité des soins. Elles constituent un outil de traçabilité et de qualité répondant au schéma de la prise en charge (Données, Actions, Résultats). Tous les professionnels de santé sont concernés par cette obligation légale de traçabilité de leurs actes.

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux et l'intérêt des transmissions écrites.
Sensibiliser sur l'importance de la traçabilité.
Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle concernant les transmissions écrites.
Discerner les informations à transmettre.
Mobiliser la méthodologie des transmissions ciblées.

CONTENU

Cadre législatif.
Démarche clinique et place des transmissions ciblées dans cette démarche.
Apports théoriques et méthodologiques des transmissions ciblées :

- Macro-cible, cible et diagramme de soins
- Méthodologie rédactionnelle d'une transmission ciblée
- Critères de pertinence d'une cible
- Transmissions ciblées et continuité des soins

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmier, aide-soignant, cadre de santé.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier et d'Aide-Soignant.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux et de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants.

- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Exercices pratiques
- Démarche réflexive à partir d'analyse de situations

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, les instituts de formation se réservent le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.



Chartres
Dreux



Injection dans une chambre à cathéter implantable : actualisation des connaissances



DURÉE

1 jour
(08h30-12h30)
(13h30-16h30)



DATES

18/03/25
27/11/25



COÛT

270 € / personne
pour la journée

Rappel théorique et pratique du soin avec une mise en simulation procédurale.

OBJECTIFS

Mobiliser les principes et les règles de préparation du soin. Identifier les éléments de surveillance et de vigilance avant, pendant et après le soin. Réaliser le soin selon les règles et les principes de bonnes pratiques.

CONTENU

1^{er} temps :

Rappel théorique avec support numérique
« La pose et la dépose d'aiguille de Huber sur Chambre à Cathéter Implantable ».

2^e temps :

Ateliers pratiques avec démonstration vidéo en 3 étapes :
Préparation du soin et installation.
L'action effective : pose et injection dans la chambre implantable.
Dépose de l'aiguille de Huber et préservation du site d'injection.
Après la visualisation de la démonstration vidéo de chaque étape, chaque participant pratiquera l'acte sous le regard de ses pairs et du formateur.

3^e temps :

Temps d'échange sur les conduites à tenir en cas d'évènements indésirables (support numérique).
Retour sur le déroulé de la journée.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation de la pratique en situation simulée.
Quizz de connaissance en début et en fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R.4311-7 du décret 2004-802 du 29 juillet 2004 du Code de la Santé Publique.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un Diplôme d'État d'Infirmier.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.
Pour les agents du centre hospitalier support, inscription via le service de la formation continue.
Date limite : 30 jours avant le début de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Trois méthodes utilisées selon les différents temps d'apprentissage, avec une place laissée aux échanges et interactions pour un apprentissage en partie basé sur le constructivisme et le socioconstructivisme.

Méthode expositive : apports magistraux.

Méthode démonstrative : démonstrations et regard critique, échanges sur les pratiques.

Méthode expérientielle : mise en pratique.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 12 professionnels maximum. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Châteaudun



Évolution des activités de l'aide-soignant relative à l'arrêté du 10 juin 2021



DURÉE

2 jours (4 demi-journée)
(08h30-12h00)
(14h00-17h30)



DATES

23 et 24/01/25 25 et 26/09/25
27 et 28/02/25 06 et 07/11/25
29 et 30/04/25
22 et 23/05/25



COÛT

550 € / personne

Pour répondre à l'exigence réglementaire du référentiel de formation du 10 juin 2021, l'institut de Châteaudun propose une formation présentant l'évolution des activités de l'aide-soignant et leur application selon les pratiques recommandées.

OBJECTIFS

Connaitre la législation de référence et ses particularités.
Connaître et maîtriser les vérifications indispensables à l'utilisation des dispositifs de soins.
Connaître et prévenir les risques d'une pratique non maîtrisée.
Connaître les normes attendues selon les organismes reconnus, afin d'identifier et transmettre les écarts significatifs et les signes de complications.
Maîtriser la pratique des nouvelles activités de la profession aide-soignante.
Savoir accompagner la personne soignée dans la réalisation de ces soins en les intégrant dans une dimension éducative.

CONTENU

Cadre réglementaire et législatif.
Connaissance des pratiques recommandées et des risques inhérents à une pratique incertaine.
Connaissance des normes et des seuils d'alerte.
Mise en pratique.
Évaluation des pratiques adaptées et des écarts à ajuster.

1^{ère} demi-journée : Mesure des paramètres vitaux.

2^e demi-journée : Recueil et lecture des examens.

3^e et 4^e demi-journées : Utilisation des dispositifs médicaux et appareillages.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des connaissances et compétences mobilisées à travers un questionnaire et la pratique simulée sur des mannequins haute fidélité.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants diplômés d'État avant l'application de l'arrêté du 10 juin 2021, de secteur hospitalier et extra hospitalier.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.
Pour les agents du centre hospitalier support, inscription via le service de la formation continue.
Date limite : 30 jours avant le début de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques.
Distribution de supports papier (livret et/ou flyer).
Utilisation de ressources numériques.
Simulations, soutenues par l'utilisation de mannequins haute fidélité.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 12 professionnels maximum.
Pour un nombre inférieur à 4 professionnels, l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'aide-soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Hors CH
support à
l'institut



Châteaudun



Former des assistants de soins en gérontologie



DURÉE

140 heures



DATES

Du 10/03/25 au 09/12/25
suivant le calendrier
annexé.



COÛT

1880 € / participant

L'exercice professionnel auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées nécessite d'acquérir des compétences spécifiques pour un accompagnement optimal des personnes malades et de leurs aidants.

OBJECTIFS

Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne ;
Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie ;
Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues ;
Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé ;
Réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées.

CONTENU

DF1 : Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne
DF2 : Aide et soutien des personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie
DF3 : Mise en place des activités de stimulation sociale et cognitive
DF4 : Evaluation de l'état de santé
DF5 : Réalisation des soins quotidiens

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des connaissances en début de formation et des acquis en fin de formation.
Evaluation à distance par l'employeur des acquisitions.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants / Accompagnants éducatifs et sociaux.

PRÉ-REQUIS

Exercer des missions auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé et contributeurs de l'IF-Santé Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: 10/02/25.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants.
Apports théoriques, travaux de groupe, tables rondes, analyse réflexive, simulation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IF-Santé Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

MOIS	NOMBRE DE JOURS	PÉRIODES	Domaines de formations - Arrêté du 23 juin 2010
Mars 2025	3	10-11-12	DF 1 (35h)
Avril 2025	2	03-04	
Mai 2025	3	05-06-07	DF 2 (21h)
Juin 2025	2	05-06	DF 3 (28h)
Septembre 2025	2	18-19	
Octobre 2025	2	02-03	DF 4 (28h)
Octobre 2025	2	16-17	
Novembre 2025	2	17-18	DF 5 (28h)
Décembre 2025	2	08-09	
	20 jours = 140h		



Chartres



Développement professionnel sur les nouvelles activités aides-soignantes



DURÉE

2 jours



DATES

Chartres : 12/06/25 et 13/06/25

Dreux : Sur demande



COÛT

550 € par personne pour 2 jours

Pour répondre à l'évolution du référentiel de formation du 10/06/21, les instituts de formation de Chartres et Dreux proposent une formation présentant les activités de l'aide-soignante et leurs applications selon les pratiques recommandées.

OBJECTIFS

Intégrer les principes règlementaires du nouveau référentiel. Mobiliser les connaissances relatives aux nouvelles compétences et actes autorisés.

Mettre en œuvre les nouveaux actes en respectant les règles de bonnes pratiques.

Identifier la place du raisonnement clinique dans l'élaboration du projet de soin en s'appuyant sur le recueil d'informations et l'appréciation de l'état clinique.

CONTENU

Présentation du nouveau référentiel de formation aide-soignant
Actualisation des connaissances sur les nouvelles activités de soins des aides-soignants

Raisonnement clinique partagé et la place de l'aide-soignant

Evaluation de l'état clinique en lien avec la gestion des risques
Mesure des paramètres vitaux et de la glycémie capillaire.

Oxygénothérapie

Lecture de données biologiques urinaires, recueil aseptique d'urines

Notion de pharmacologie et législation dans l'aide à la prise du médicament

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des connaissances en début de formation et des acquis en fin de formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Aide-soignant(e) diplômé(e) d'Etat avant l'application de l'arrêté du 10 Juin 2021.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Attention compte tenu du matériel nécessaire pour cette formation, cette dernière ne sera réalisée qu'à l'institut de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants
- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Démarche réflexive à partir d'analyse de situations
- Ateliers pratique, simulation

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, les instituts de formation se réservent le droit d'annuler la session.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la de formation.



Chartres
Dreux



Accompagner la personne âgée dans ses soins d'hygiène et de confort



DURÉE

2 jours



DATES

16/06/25
17/06/25



COÛT

450 € / personne
pour les 2 jours

Les soins d'hygiène et de confort nécessitent chez le soignant des compétences spécifiques ainsi que l'adoption d'une posture respectueuse de la personne. Au-delà de la technique, le temps de la toilette requiert une attitude et des gestes qu'il faut apprendre à maîtriser.

OBJECTIFS

Développer l'approche de la personne âgée pour optimiser l'accompagnement lors des soins d'hygiène et de confort.

Adapter les soins d'hygiène à la situation et aux besoins de chaque personne.

Adapter sa communication avec la personne âgée.

Maîtriser les bonnes pratiques d'hygiène, de sécurité et de confort.

CONTENU

La connaissance de la personne âgée et de son environnement : les besoins de la personne âgée, ses capacités et incapacités. Les concepts d'autonomie, d'indépendance et d'accompagnement.

L'aide aux soins d'hygiène.

Les règles d'hygiène et de sécurité.

La transmission des informations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des connaissances en début de formation et des acquis en fin de formation.

Évaluation à distance par l'employeur des acquisitions.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de service hospitalier

Auxiliaire de vie sociale

Aide-soignant

PRÉ-REQUIS

Exercer auprès de personnes nécessitant un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite: 2 juin 2025.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives favorisant l'expérience des stagiaires
- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Démarches réflexives à partir d'analyses de situations
- Simulation

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres



Se former aux gestes d'aspiration endotrachéale



DURÉE

Théorie

2 jours à l'IFPP de Dreux

Stage

3 jours en services de soins



DATES

Voir tableau ci-dessous



COÛT

800 € / personne

Pour répondre à l'exigence réglementaire (décret n°2015-495 du 29/04/2015) et au référentiel de formation aide-soignant 2021, nous proposons une formation qui permet d'avoir l'habilitation à effectuer des aspirations endotrachéales. Elle aboutit à la délivrance d'une attestation certificative.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et cliniques nécessaires à la prise en charge à domicile des personnes trachéotomisées depuis plus de trois semaines dont l'état ne justifie pas leur admission dans un établissement sanitaire et qui ne peuvent en raison d'affections invalidantes chroniques assurer eux-mêmes ce geste d'urgence nécessaire à leur survie immédiate. Maîtriser la technique d'aspiration endotrachéale chez une personne trachéotomisée en tenant compte des notions nécessaires d'hygiène et de sécurité.

CONTENU

Connaissances en anatomie-physiologie de l'appareil respiratoire, connaissances des principales pathologies de l'appareil respiratoire, connaissances de la technique d'assistance respiratoire : la trachéotomie, pratique de la technique de l'aspiration endotrachéale, connaissances des soins quotidiens relatifs à la trachéotomie et du matériel utilisé, connaissances des règles d'hygiène et de sécurité concernant l'entretien du matériel, connaissance des incidents, des signes d'alerte et de la conduite à tenir, connaissances des répercussions sociales et psychologiques des patients trachéotomisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Début de formation : test de positionnement anatomie et connaissances.

Fin de formation : évaluation des connaissances écrites en fin de session sur la théorie. Évaluation de la pratique en stage, évaluation orale des connaissances en stage.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Décret n° 2015-495 du 29 avril 2015 relatif à l'habilitation des aides à domicile à pratiquer les aspirations endotrachéales et modifiant le code de l'action sociale et des familles et le code du travail.

Décret n° 99 426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endotrachéales.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. JORF n°0135 du 12 juin 2021 Texte n°17.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel qualifié aide-soignant, accompagnant éducatif et social (ancien AMP : aide médico psychologique), auxiliaire de vie, salarié d'une structure associative, collectivité territoriale, privé (S.S.I.A.D. - ADMR - Aide à domicile). Bénévoles au service d'une association, assurant le rôle de tierce personne auprès d'une personne à domicile trachéotomisée. Aide-soignant diplômé d'État avant 2022.

PRÉ-REQUIS

Personnels relevant de services d'aide à domicile.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux. Infirmières et cadres de structures de santé. Autres professionnels compétents dans le domaine traité.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

Date limite : Session A: 08/12/25, Session B: 31/07/25.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives : cours théoriques et pratiques, travaux de groupe, mise en situation, supports numériques, retour d'expérience.

Stage : Organisé par l'IFPP, avec le centre hospitalier partenaire.

Évaluation : Évaluation continue à l'IFPP et évaluation individuelle en stage.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 8 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 3 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

Session A	Session B
Théorie : 28/01/25 et 29/01/25	Théorie : 23/09/25 et 24/09/25
Stage : Février 2025	Stage : Octobre 2025



Dreux



Bonnes pratiques de sécurité transfusionnelle



DURÉE

1 journée
(09h00-17h00)



DATES

06/02/25
15/05/25
09/10/25



COÛT

200 € / personne

Une journée à l'intention des professionnels de santé pour mobiliser les connaissances et les compétences attendues sur les cinq étapes de l'acte transfusionnel : de la commande du produit jusqu'à l'analyse d'un événement indésirable.

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances sur les pratiques recommandées et sur la réglementation en matière de transfusion sanguine, pour un maintien de la compétence de l'acte transfusionnel.
Respecter les règles des pratiques recommandées dans la réalisation d'un acte transfusionnel.
Participer à la bonne tenue du dossier transfusionnel.
Participer à la gestion des risques de l'acte transfusionnel.

CONTENU

Exploitation du questionnaire de connaissances préalables.

Rappels théoriques et mise en œuvre en situation simulée en lien avec l'instruction du 16 novembre 2021 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel :

- La réception des produits sanguins labiles.
- La réalisation de l'acte transfusionnel.

Analyse d'événements indésirables prévalents : étude de déclaration d'incidents transfusionnels à partir d'exemples de publications ou de jurisprudences.

MODALITES D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la pratique de la transfusion sanguine en amont de la formation.
Reprise du questionnaire avec mesure des acquisitions, mise en situation simulée.
Évaluation des connaissances et des compétences mobilisées.
Évaluation à distance de la satisfaction de l'employeur au maintien et développement de la compétence.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

INSTRUCTION N° DGS/PP4/DGOS/PF2/2021/230 du 16 novembre 2021 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers
Infirmiers anesthésistes
Puéricultrices
Maïeuticiens

PRÉ-REQUIS

Pratique exceptionnelle ou régulière de la transfusion (à préciser en amont au questionnaire de pratique).

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé des instituts.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, inscription via le service de la formation continue.
En fonction du nombre d'inscrits sur les hôpitaux de référence du GHT 28 (Chartres, Châteaudun, Dreux), la formation se déroulera sur l'institut de formation correspondant au CH pour lequel il y a le plus de demande.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Temps d'échanges sur les savoirs utiles en transfusion sanguine.
Pédagogie en situation simulée.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'institut de formation se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Châteaudun
Chartres
Dreux



Devenir infirmier : accompagnement à l'élaboration du projet



DURÉE
4 jours
(9h00-17h00)



DATES
17/02/25
18/02/25
19/02/25
20/02/25



COÛT
410 € / personne
pour 4 jours

La formation proposée vise à faire connaître le métier d'infirmier ainsi que la formation. Elle permet de confirmer le projet professionnel.

OBJECTIFS

Découvrir le métier d'infirmier et son environnement d'exercice professionnel
Acquérir des procédés d'analyse de l'actualité et des politiques sanitaires et sociales
Consolider son projet et ses aptitudes
Valoriser son parcours scolaire, professionnel et ou de vie
Confronter ses représentations du métier et de la formation, avec la réalité du terrain et se projeter dans le futur métier

CONTENU

Approche du métier d'infirmier et de la formation
Analyse de textes sur des thématiques sanitaires et sociales
Bases d'arithmétique
Observation du métier en milieu professionnel
Éléments de formalisation du projet de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant le projet professionnel de devenir infirmière et relevant de la sélection via Parcoursup ou de la Formation professionnelle Continue (FPC).

PRÉ-REQUIS

Aucun.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents hospitaliers du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: 3 février 2025.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants.
- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Immersion en milieu professionnel

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres



Devenir aide-soignant : accompagnement à l'élaboration du projet



DURÉE
3 jours
(9h00-17h00)



DATES
10/02/25
11/02/25
12/02/25



COÛT
280 € / personne
pour 3 jours

La formation proposée vise à faire connaître le métier d'aide-soignant ainsi que la formation. Elle permet de confirmer le projet professionnel.

OBJECTIFS

Découvrir le métier d'aide-soignant et son environnement d'exercice professionnel
Consolider son projet et ses aptitudes
Valoriser son parcours scolaire, professionnel et ou de vie
Confronter ses représentations du métier et de la formation, avec la réalité du terrain et se projeter dans le futur métier

CONTENU

Approche du métier et formation d'aide-soignant.
Observation du métier en milieu professionnel.
Formalisation du projet individuel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant le projet professionnel de devenir aide-soignante.

PRÉ-REQUIS

Aucune condition de diplôme.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite d'inscription : 27/01/2025

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants.
- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Immersion en milieu professionnel

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres



Accompagnement à l'élaboration de mon projet professionnel



DURÉE

Accompagnement :
session de 2h minimum
Stage d'observation :
1 jour possible en service de soin.



DATES

Accompagnement :
Sur demande
A partir de décembre 2024.



COÛT

1 session de 2 heures : 50 €
Un devis sera réalisé à
l'issue de la 1ère session en
fonction de la poursuite de
l'accompagnement.

Notre établissement vous propose un accompagnement vous permettant d'appréhender les différentes missions de ces deux métiers pour clarifier votre projet. Nous vous accompagnons à travailler sur vos motivations en lien avec votre projet personnel et à valoriser vos compétences et expériences.

OBJECTIFS

Clarifier son projet d'orientation professionnelle
Découvrir le milieu professionnel
Acquérir des connaissances sur les activités relevant de la responsabilité infirmière et/ou aide-soignante.
Clarifier ses motivations et argumenter son projet professionnel
Identifier les aptitudes nécessaires à la profession et prendre conscience de son potentiel.

CONTENU

Travail sur les représentations de la profession infirmière et/ou aide-soignante et de ses champs d'interventions.
Découverte du référentiel d'activités et de compétences de la profession choisie par le candidat.
Présentation du référentiel de formation infirmière et/ou aide-soignante.
Initiation à la culture soignante.
Développement des connaissances du milieu professionnel infirmier et/ou aide-soignante.
Identification de ses motivations et clarification de son projet professionnel.
Développement de compétences pour réaliser un CV et une lettre de motivation.
Réappropriation des techniques de calculs simples pour la formation infirmière.
Préparation à l'épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social pour la sélection infirmière : technique de recherche des idées principales dans un texte et analyse.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Élaboration de support tel que CV, lettre de motivation, arbre de compétences.
Travail sur l'évolution des représentations concernant le projet professionnel envisagé au départ.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Sélection formation infirmière :

Lycéens
Personnes titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.
Personne en projet de reconversion professionnelle.

Sélection formation aide-soignant :

Personne avec un projet professionnel aide-soignant.

PRÉ-REQUIS

Sélection formation infirmière :

Avoir un projet d'orientation ou de reconversion professionnelle pour la formation infirmière.

Lycéens

Être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.
Personne en projet de reconversion professionnelle relevant de la formation professionnelle continue justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (bacheliers ou non bacheliers) à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Sélection formation aide-soignant :

Avoir un projet d'orientation ou de reconversion professionnelle pour la formation infirmière.
Maîtrise du français écrit et oral, maîtrise des bases de l'arithmétique.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.
Professionnels de santé du Centre Hospitalier de Dreux.
Étudiants en soins infirmiers.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges, réflexion, brainstorming, analyse de parcours, vidéos, stage d'observation possible.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 1 à 6 participants par session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux



Se tester pour accéder à la formation d'aide-soignante



DURÉE

1 jour
(9h00-17h00)



DATES

Sur demande



COÛT

260 € / personne

La formation proposée vise à faire connaître le métier d'aide-soignant ainsi que la formation. Elle permet de confirmer le projet professionnel.

OBJECTIFS

Evaluer et mesurer ses acquis en expression écrite et orale, en calcul et en mathématiques.
Expliciter son projet professionnel et ses motivations.

CONTENU

Approche du métier et de la formation d'aide-soignant.
Formalisation du projet individuel.
Réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation.
Appropriation des techniques de calculs simples.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tests écrits en calcul et mathématiques
Entretien individuel permettant d'évaluer les compétences requises pour entrer en formation d'aide-soignante
Remise en main propre des résultats de l'évaluation et appréciation avec copie au prescripteur de la formation si action réalisée dans le cadre de la formation continue.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.
Evaluation, à distance par l'employeur, de la satisfaction.

PUBLIC CONCERNÉ

Agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service ayant au moins un an de service à taux plein.

PRÉ-REQUIS

Aucune condition de diplôme.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 participants maximum.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres



Réintégrer un service de soins : conforter ses compétences professionnelles, aides-soignantes ou infirmières



DURÉE

Entretiens et suivis individuels : 7h00
Formation clinique



DATES

Sur demande.
Au sein de l'IFPP et en partenariat avec les structures de soins.



COÛT

Bilan du besoin d'accompagnement théorique et/ou clinique 50 € / personne
Formation : Sur devis après le bilan de vos besoins.

L'IFPP propose un accompagnement afin de conforter ses compétences professionnelles infirmières et aides-soignantes.

Dans un objectif de vous accompagner à la reprise d'un poste, nous pouvons vous aider à identifier vos besoins et vous proposer des temps de formation adaptés à votre situation.

OBJECTIFS

Se remettre à niveau et s'adapter à l'emploi.
Actualiser les acquis théoriques et cliniques.
Analyser son parcours professionnel, forces et limites.
Reprendre confiance en soi.

CONTENU

Recensement des compétences requises techniques et théoriques.
Connaissance de la législation (code de santé publique et code de déontologie infirmier).
Connaissance du référentiel de compétences : infirmier ou aide-soignant.
Remise à niveau de la pratique clinique. (Possibilité de stage)
Savoir répondre aux situations professionnelles en termes de sécurité, de qualité, d'organisation et d'humanité.
Interagir au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bilan des compétences à atteindre en début de formation.
Atteinte des compétences professionnelles visées en fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers Diplômés d'État avec une interruption de carrière.
Aides-Soignants Diplômés d'État avec une interruption de carrière.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier ou Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

INTERVENANTS

Cadre de santé : maître de stage.
Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Sur demande, auprès de l'IFPP.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Entretiens et suivis individuels (guidance et accompagnement)
Formation clinique en fonction des besoins

NOMBRE DE PARTICIPANTS

La demande est individuelle.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux



VAE : Préparer la validation des acquis de l'expérience



DURÉE

Voir ci-dessous



DATES

Sur demande



COÛT

Livret 1 : 180€
Livret 2 (Employeur) : 825 €

*payable en plusieurs fois - possibilité de prise en charge région, pôle emploi... se renseigner.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience, par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle. Quand la demande de VAE est engagée ou déclarée recevable, un accompagnement méthodologique (facultatif d'une durée ne pouvant excéder 24 heures consécutives ou non) est possible pour le candidat afin de renseigner le dossier.

OBJECTIFS

Organiser les modalités de validation des acquis de l'expérience pour le Diplôme d'État ou le Titre Professionnel envisagé.

Analyser son expérience professionnelle.

1. L'accompagnement / la recevabilité

Mesurer la pertinence du projet ; Faciliter la constitution du livret 2 ; Décrire les motivations à s'engager dans cette démarche VAE ; Analyser les emplois occupés et les activités relatives à la fonction ; Repérer les compétences mises en œuvre à travers les activités décrites ; Savoir décrire ses actions dans les situations de soins ; Choisir les situations de soins illustrant les compétences requises.

2. L'accompagnement de l'entretien avec le jury

Argumenter oralement son projet professionnel.

Compléter la description des compétences acquises.

3. L'accompagnement à l'issue de la décision du jury

En cas d'ajournement :

Analyse des prestations écrites et orales du candidat et réajuster si besoin ; Repositionner le projet professionnel.

En cas de validation partielle :

Concevoir un parcours complémentaire pour l'obtention des compétences manquantes.

CONTENU

Apports législatifs / Définition du concept de compétence / Analyse du métier / Travail de méthode de description de situations professionnelles / Description des activités inhérentes à la fonction / Repérage de l'ensemble des compétences du candidat / Réappropriation de la méthodologie de la rédaction d'un texte en français / Accompagnement à la rédaction du dossier (livret 2) et rigueur de dactylographie et de mise en forme / Entraînement à l'oral.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En début de formation : Exercice de description à l'écrit.

En fin de formation : Épreuve orale d'entraînement, présentation au Jury de validation des acquis de l'expérience.

Livret 2 rédigé.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant :

- S'engager dans une démarche de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le Diplôme d'État d'aide-soignant, d'Auxiliaire de puériculture, d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles, autres diplômes faire la demande à l'institut.

- Être accompagné pour la rédaction du livret de présentation des acquis de l'expérience et la préparation de l'entretien avec le jury.

PRÉ-REQUIS

Capacité d'analyse et de réflexion sur son activité professionnelle.

Aptitude rédactionnelle en Français.

Connaissances logiciel de traitement de texte (word ...).

Professionnel engagé dans cette démarche.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Entretiens individuels, recherche documentaire, analyse de pratique à partir de situations relatées, simulation à l'entretien.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 4 personnes par session.

DURÉE

Accompagnement Livret 1 demande de recevabilité : 2 x 2h

Accompagnement Livret 2 :

6 temps de 3h : préparation de l'écrit du Livret 2

2 temps de 2h : préparation orale.

1 temps de 2h : post entretien.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience.

Décret du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique.

Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi

Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience



Dreux



Se former au métier d'auxiliaire ambulancier



DURÉE

10 jours
+ 3 jours AFGSU



DATES

Du 13 au 29/01/25



COÛT

1105 € / personne

L'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger et /ou participe à la prise en charge et au transport des malades dans l'ambulance, en binôme et sous la responsabilité de l'ambulancier diplômé d'Etat.

OBJECTIFS

Appliquer les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections.

Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence.

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.

Assurer la sécurité du transport sanitaire.

Organiser son activité professionnelle dans le respect de la déontologie, des règles et des valeurs de la profession.

Participer, avec l'ambulancier diplômé d'Etat, à la prise en charge des urgences relatives ou vitales.

CONTENU

Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

Rôle et mission de l'auxiliaire ambulancier

Hygiène

Principes et valeurs professionnelles

Démarche relationnelle envers l'équipe et les patients

Principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors de la mobilisation, brancardage

Règles du transport sanitaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU2)

Mise en situation pratique devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique de la formation ainsi que d'une évaluation écrite reprenant les thèmes abordés lors de la formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 11 avril 2022, relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public, pas de condition de diplôme requise.

PRÉ-REQUIS

Permis B depuis au moins 3 ans, 2 ans si conduite accompagnée, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité.

Certificat médical de non contre-indication à la profession

d'auxiliaire ambulancier délivré par un médecin agréé.

Être à jour des vaccinations conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents hospitaliers du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite: 16/12/24.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants.

- Apports théoriques

- Simulation

- Analyse de pratiques

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres



Se former aux nouveaux actes professionnels d'ambulancier dans le cadre de l'aide médicale urgente



DURÉE

3 jours



DATES

Du 24/02/25 au 26/02/25



COÛT

520 €/ personne
pour trois jours
de formation

La réforme de la formation des ambulanciers du 11 avril 2022 prévoit dans le cadre de la prise en charge de patients par les services d'aide médicale urgente et les services concourant à l'aide médicale urgente, de nouveaux actes professionnels pouvant être accomplis par les ambulanciers. A ce titre, la formation proposée permet l'acquisition des actes professionnels définis à l'article R. 6311-17 du code de la santé publique.

OBJECTIFS

Acquérir les actes et soins pouvant être accomplis par un ambulancier dans le cadre de l'Aide Médicale d'Urgence selon le cadre réglementaire.

Effectuer un recueil et une transmission pertinente des données.

CONTENU

Module 1 : Cadre réglementaire (3h30)

Module 2 : Application des actes professionnels (14 heures)

Module 3 : Recueil et traçabilité (3h30)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test de positionnement en début de formation.

Évaluation en fin de formation des acquis individuels par questionnaire et en situation simulée ou travaux pratiques.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

Évaluation à distance par l'employeur de la satisfaction.

PUBLIC CONCERNÉ

Ambulancier diplômé d'Etat formé avant l'application de l'arrêté du 11 avril 2022.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du Diplôme d'Etat d'Ambulancier (avant septembre 2022).

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé et contributeurs de l'IF-Santé Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite : 7 février 2025.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants.

- Apports théoriques
- Ateliers pratiques
- Simulation
- Analyse de situations professionnelles.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IF-Santé Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres



Parcours spécifique aide-soignant expérimenté



DURÉE

3 mois



DATES

De avril à juin 2025



COÛT

3200 € / personne

Conformément à l'arrêté du 3 Juillet 2023 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier, les aides-soignants disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité peuvent sous certaines conditions suivre un parcours spécifique de formation de trois mois validé pour intégrer directement la deuxième année de formation.

OBJECTIFS

- Mettre en place une formation spécifique, destinée à des aides-soignants expérimentés pour leur permettre de bénéficier d'une dispense totale de la 1ère année de formation en soins infirmiers.
- Consolider les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la deuxième année de formation en soins infirmiers.
- Assimiler les enseignements incoutournables de la première année de formation en soins infirmiers.
- Acquérir une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence.
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et un suivi régulier.

CONTENU

- Séquence 1 : Accompagnement pédagogique individualisé/projet personnel et professionnel (35h)
- Séquence 2 : Domaine des sciences et techniques infirmières, -fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1, 2, 3, 4 et 6 du référentiel infirmier (105h).
- Séquence 3 : Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5,6 et 7 du référentiel infirmier (35h).
- Séquence 4 : Domaine des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence 4 (70h)
- Séquence 5 : Stage de 5 semaines (175h) pour mettre en œuvre les connaissances en lien avec les compétences infirmières 1, 2, 3, 4 et 6.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mobilisation des connaissances pour permettre la validation des compétences 1,2 et 4 à hauteur des attendus de première année : Livret de positionnement renseigné par l'aide-soignant, le formateur référent de l'IFSI et le tuteur infirmier.
- Stage validé pour les compétences 1,2,4.
- Une attestation de validation des trois mois de formation (ou de participation en cas de non validation) est délivrée aux aides-soignants concernés.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants disposants d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein dans des conditions d'exercice varié.

PRÉ-REQUIS

- Diplôme d'État d'Aide-Soignant.
- Exercer en établissement de santé, en EHPAD ou en SAAD, public ou privé.
- Etre sélectionné par la voie de la formation professionnelle continue (FPC).
- Etre volontaire et sélectionné par son employeur. L'employeur et l'IFSI identifient les aides-soignants qui ont le potentiel pour effectuer cette formation en utilisant le livret de positionnement phase 1.
- Etre titulaire d'une AFGSU niveau 2 en cours de validité.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé des instituts du GHT HOPE.

INSCRIPTION

Auprès du secrétariat de chaque institut (après accord de l'employeur).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Analyse de pratique
- Jeux de rôles et simulation

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 15 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, les instituts du GHT HOPE se réservent le droit d'annuler la session.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 3 juillet 2023 relatif au Diplôme d'État d'Infirmier. Instruction N°DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.



Châteaudun
Chartres
Dreux



Sites internet

N'hésitez pas à vous rendre sur les sites internet des instituts de formation pour toute information complémentaire.

**SÉLECTION
FORMATION
FINANCEMENTS
VIE PRATIQUE**



IFSanté Chartres

www.ifs-i-fas.ch-chartres.fr



IFSI-IFAS de Châteaudun

www.ifs-i-fas-chateaudun.fr



IFPP de Dreux

www.ifs-i-dreux.fr



Bilans de satisfaction
des stagiaires en ligne.



Dossiers d'inscription
téléchargeables en ligne.

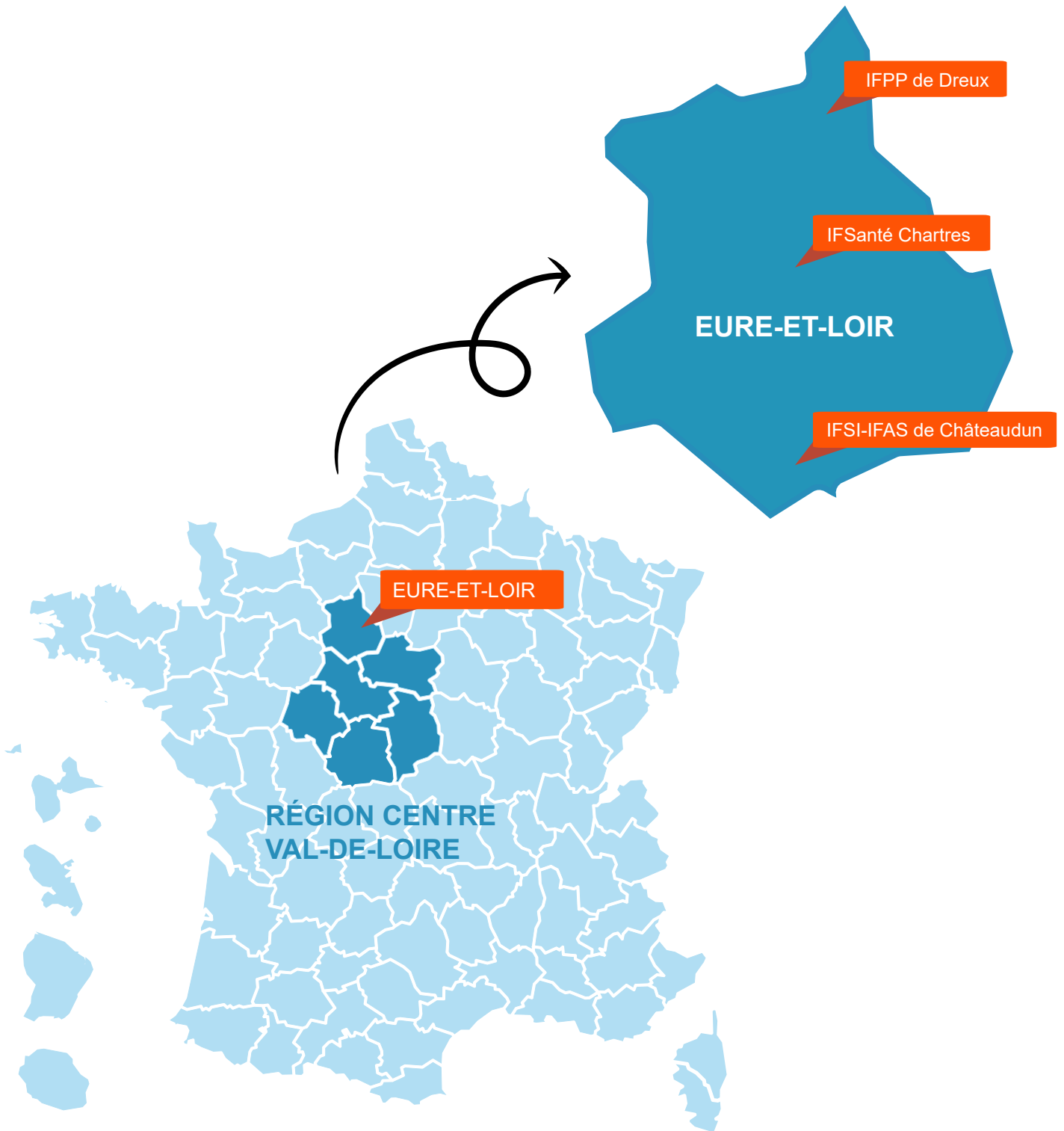


Où sommes-nous ?



La Région Centre Val de Loire compte 13 IFSI, 21 IFAS et 6 IFA, dont trois instituts dans le département d'Eure-et-Loir : L'IFSanté Chartres (IFSI-IFAS-IFA), l'IFSI-IFAS de Châteaudun et l'IFPP de Dreux (IFSI-IFAS).

Voici une carte permettant de situer la région, le département et les IFSI-IFAS-IFA d'Eure-et-Loir.



Contactez-nous



ÉTABLISSEMENT SUPPORT



Centre Hospitalier de Châteaudun

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE

Lynda COYAU

RESPONSABLE ADMINISTRATIF FORMATION CONTINUE

Céline BOUHAJA

RÉFÉRENTS HANDICAP

Lynda COYAU

COORDONNÉES

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS

INSTITUT DE FORMATION
D'AIDES-SOIGNANTS

1 Avenue Edgard BOUTARIC
28200 CHÂTEAUDUN

Tel : 02 37 44 63 93

Mail : ifsi@ch-chateaudun.fr

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX



www.ifsi-ifas-chateaudun.fr



IFSI IFAS Châteaudun Site officiel



IFSI/IFAS Châteaudun



IFSI IFAS Châteaudun Site officiel



processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **Actions de formation**

N° 22-01-062



ÉTABLISSEMENT SUPPORT



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE

Lydie RIDET - Clarisse CARDOSO

RESPONSABLE ADMINISTRATIF FORMATION CONTINUE

Marie-Laure MOULIN

RÉFÉRENTS HANDICAP

Amandine AUBRY – Christine MORIN

COORDONNÉES

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS

INSTITUT DE FORMATION
D'AIDES-SOIGNANTS

INSTITUT DE FORMATION
D'AMBULANCIERS

7 rue Philippe Desportes

28000 CHARTRES

Tel : 02 37 30 30 86

Mail : secifsi@ch-chartres.fr

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX



www.ifsi-ifas.ch-chartres.fr/



IFSI IFAS Chartres



IFSI/IFAS de Chartres



IFSI/IFAS de Chartres



processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **Actions de formation**

N° 2021/93491.2



ÉTABLISSEMENT SUPPORT



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE

Gaëlle PINÇON

RESPONSABLE ADMINISTRATIF FORMATION CONTINUE

Amandine LAPOUMEROULIE

RÉFÉRENT HANDICAP

Mathieu CHEVAL

COORDONNÉES

INSTITUT DE FORMATION DES
PROFESSIONS PARAMÉDICALES

Institut de formation en soins infirmiers
Institut de formation aide-soignant

69 rue de Rieuville – B.P. 69
28102 DREUX Cedex

Tel : 02 37 46 82 43

Mail : ifsi@ch-dreux.fr

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX



www.ifsi-dreux.fr



@ifppdreux



IFPP



ifppdreux



processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **Actions de formation**

N° 2021/91526.2



IFSI-IFAS CHÂTEAUDUN
1 Avenue Edgard Boutaric
28200 CHÂTEAUDUN
Tel : 02 37 44 63 93
Mail : ifsi@ch-chateaudun.fr



IF Santé CHARTRES
7 rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tel : 02 37 30 30 86
Mail : secifsi@ch-chartres.fr



IFPP DREUX
69 rue de Rieuville – B.P. 69
28102 DREUX Cedex
Tel : 02 37 46 82 43
Mail : ifsi@ch-dreux.fr